

TELESECURITE EN RESIDENTIEL

La tranquillité est en vous.



SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SANS FIL



Deux protections valent mieux qu'une.

La télésécurité ne se substitue pas à l'alarme, elle en est le complément idéal. Rien ne peut, en effet, remplacer un bon système d'alarme qui seul sait réagir immédiatement en cas d'intrusion et faire fuir l'intrus.

Néanmoins, pour parer à toute éventualité et parce que deux protections valent mieux qu'une, la télésécurité vous permet de renforcer la sécurité de votre maison en déclenchant des actions spécifiques. Vous pouvez compter sur Daitem pour vous apporter la meilleure solution.



Une surveillance à distance 24 h sur 24

Le système d'alarme Daitem, grâce à son transmetteur téléphonique, est en liaison avec le centre de télésurveillance.

Dès que l'intrusion est détectée, le centre de télésurveillance de Daitem est alerté.

Disponible 24 h/24 et 7 jours sur 7, il procède immédiatement à un contre-appel sur le site protégé. S'il s'agit d'une erreur de manipulation, vous devez alors indiquer votre code d'identification pour que la procédure s'arrête.

En cas de non-réponse ou d'identification suspecte lorsque l'interlocuteur ne peut donner le code d'identification, le centre de télésurveillance applique alors les consignes prévues dans votre contrat d'abonnement, contacte les personnes que vous avez désignées et, si besoin, les services d'intervention.



Votre installateur Daitem raccorde votre système d'alarme au service de télésurveillance. Votre centre de télésécurité mandate alors un intervenant pour effectuer une reconnaissance du domicile en votre présence.

L'efficacité d'un service complet et sur-mesure

La télésurveillance Daitem assure la gestion d'un ensemble complet de fonctions de sécurité :

- alarmes intrusion : protection des biens,
- alertes : protection des personnes,
- alarmes d'autoprotection, protection de l'installation
- tentatives de fraude/brouillage radio,
- défauts batterie,
- éjections d'issues,
- enregistrement des mises en et hors service,
- appels cycliques,
- abonnement chez un intervenant sélectionné par le service de télésurveillance Daitem,
- interpellation vocale

**Avec Daitem,
tous les détecteurs
de votre système d'alarme
sont télésurveillés**

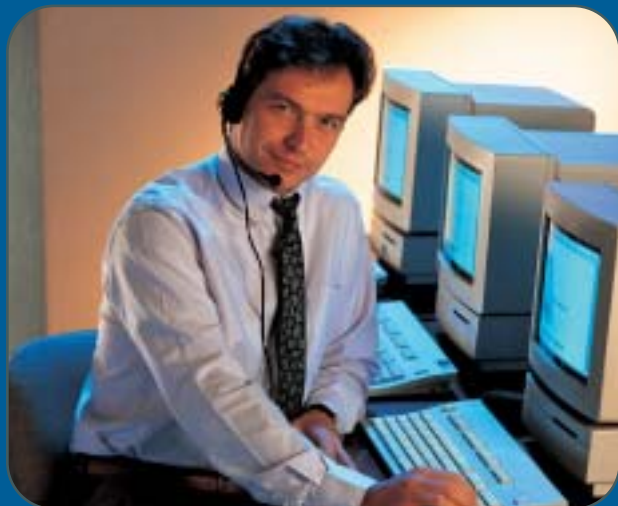




L'intervention

et le gardiennage :
pour une sécurité vraiment globale.

L'offre de télésécurité de Daitem va bien au-delà de la surveillance à distance car elle comprend les services d'intervention et de gardiennage. Ces services sont assurés par des professionnels sélectionnés par Daitem pour préserver votre tranquillité d'esprit dans tous les moments de la vie.



L'intervention d'un spécialiste de la sécurité

Le centre de télésurveillance a réceptionné une alarme venant de votre habitation. Si aucune des personnes désignées dans votre contrat ne peut être jointe, un intervenant, spécialiste de la sécurité, se rend sur les lieux dans les meilleurs délais pour procéder à une levée de doute physique.



Le gardiennage de votre habitation pendant 72 heures*

Après constatation par l'intervenant d'une effraction, le centre de télésurveillance demande la mise en place d'un gardiennage jusqu'à ce que vous-même ou l'une des personnes désignées soit jointe par téléphone.



Pour vous assurer que votre habitation
se situe bien dans la zone de couverture
de l'intervention, appelez le

0892 25 95 95 *
0,34 € TTC/mn depuis un poste fixe

* Les tarifs téléphoniques sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés en fonction des opérateurs et des appareils utilisés.

* Uniquement selon les conditions du contrat Serenity.



Avec la vidéosécurité, gardez toujours un œil sur votre habitation et vos biens.

Daitem associe à la télésurveillance traditionnelle les services de la vidéosécurité ; ils vous permettent d'accéder à tout moment à des séquences vidéo de votre habitation filmées par les caméras reliées à votre transmetteur vidéo ViewLight® Daitem.



1 La vidéo et votre télésurveilleur, pour une plus grande efficacité.



La levée de doute Vidéo

Uniquement et systématiquement en cas de déclenchement d'alarme, votre télésurveilleur réceptionne et traite les séquences vidéo filmées par la caméra 1 reliée à votre transmetteur vidéo ViewLight®. Ce contrat nécessite la souscription d'un contrat de télésurveillance Daitem.

1. L'alarme se déclenche.
2. Votre transmetteur vidéo ViewLight® déclenche l'enregistrement des séquences vidéo de la caméra 1 et votre transmetteur téléphonique avertit votre télésurveilleur.
3. Votre télésurveilleur effectue une levée de doute vidéo sur toutes les caméras reliées à votre transmetteur ViewLight® et archive ces séquences jusqu'à un mois.
4. Il procède à un contre-appel à votre domicile et, si besoin, auprès de vos contacts désignés.
5. Si le contre-appel n'est pas concluant, il déclenche l'intervention.



2 La vidéo, pour que vous gardiez un œil sur votre sécurité.



Les services ConsultWEB et ConsultMMS vous permettent de recevoir directement sur votre ordinateur ou votre téléphone portable des images de votre domicile filmées par la caméra 1 reliée à votre transmetteur vidéo ViewLight®, afin que rien ne vous échappe. Ces images sont disponibles sur déclenchement d'alarme, ou sur demande via le serveur vocal **0892 25 95 95**. Ces services peuvent être souscrits indépendamment d'un contrat de télésurveillance Daitem.



ConsultWEB :

Vous recevez un e-mail vous informant de la mise à disposition des séquences vidéo sur le site internet www.daitem.fr sur lequel elles sont archivées jusqu'à un mois. Vous pouvez alors consulter ces séquences en accès sécurisé.

1. L'alarme se déclenche ou vous effectuez une demande sur le serveur vocal.
2. Votre transmetteur vidéo ViewLight® déclenche l'enregistrement des images de la caméra 1 et les transmet à votre télésurveilleur.
3. Votre centre de télésécurité vous envoie un e-mail pour vous prévenir de la mise à disposition de ces séquences.
4. Vous consultez les séquences vidéo archivées jusqu'à un mois sur le site www.daitem.fr.



Les services levée de doute vidéo,
ConsultWEB et ConsultMMS peuvent être
souscrits ensemble ou séparément.

ConsultMMS :

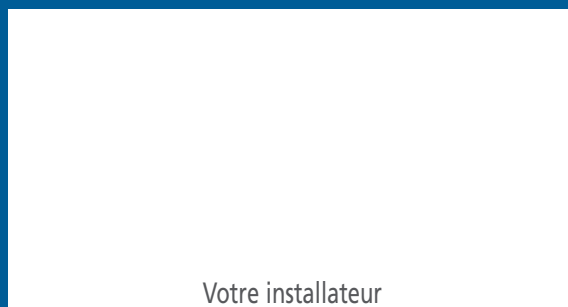
Vous recevez au format MMS sur votre téléphone portable la première image de la séquence vidéo envoyée par votre transmetteur ViewLight®.

1. L'alarme se déclenche ou vous effectuez une demande sur le serveur vocal.
2. Votre transmetteur vidéo ViewLight® déclenche l'enregistrement des images de la caméra 1 et les transmet à votre télésurveilleur.
3. Votre centre de télésécurité extrait la première image de cette séquence et vous l'envoie sur votre téléphone portable.



Pour demander à tout moment
des images de votre domicile,
appeler le serveur vocal de
télésurveillance Daitem au

0892 25 95 95
0,34 € TTC/mn depuis un poste fixe



Rue du Pré de l'Orme - 38926 Crolles Cedex - Tél. 04 76 45 32 32 - Fax 04 76 45 32 20
www.daitem.fr